

Les actions de nos élus au conseil municipal**Conseil municipal du 1^{er} octobre 2009**

Le Conseil municipal s'est déroulé dans une ambiance assez lourde, le maire et les élus de la majorité ayant visiblement décidé de ne pas répondre aux questions posées. Nous vous présentons les interventions de nos élus pour deux dossiers, ne pouvant pas traiter l'ensemble du conseil municipal par manque de place.

Construction du nouveau centre technique municipal : approbation du programme de l'enveloppe prévisionnelle**Michelle Palandre**

Je suis stupéfaite que l'étude jointe en annexe de cette délibération présente un dossier qui n'est en fait qu'une étude des besoins, mais qui ne permet pas de déterminer une enveloppe financière pertinente et qui n'a même pas été présentée lors de la Commission qui a précédé ce conseil. A cette commission, le projet était dénué de toute précision. Il faisait seulement état d'une enveloppe de 6 800 000€, mais à toutes les questions que j'ai posées, je n'ai eu que de vagues réponses. Du style : « Non, on n'a pas de

plan, non on n'a pas fait d'étude, on a seulement estimé qu'il nous fallait à peu près tant de m² en se basant sur les besoins des différents secteurs des services techniques » m'a-t-on répondu. Je vous ferais remarquer que je trouve cette attitude pas très constructive. Cela dit, et en insistant sur le fait que nous ne sommes pas opposés à l'idée de construire un centre technique municipal, nous nous étonnons qu'il n'y ait pas eu d'étude financière (*d'ailleurs vous remarquerez dans le sommaire de l'étude présentée que celle-ci n'est pas définie*) et il s'agit quand même d'un montant de près de 7M€, alors que pour les 2220 m² utiles annoncés dans l'étude, nous devrions avoir un coût de seulement 3 300 00 euros à raison de 1500 euros le m², ratio maximum habituel pour une construction de ce type. Même en rajoutant les aménagements extérieurs sur une base équivalente on n'est même pas à 5 millions d'euros. Comment savoir si nous respecterons cette enveloppe, sans étude préalable et sans compter les surprises auxquelles nous nous

sommes hélas habitués, terrain pas très stable, détails oubliés, etc. et même si par bonheur, tout se passait bien, le montage financier (dont on m'a vaguement fait état lors de la commission du 15.9) nous paraît incertain. Vous dites financer ce projet en partie avec la vente des locaux communaux existants, mais quels sont-ils exactement. A quel prix vont-ils se vendre et à qui et quand ?

Pour ce qui est des 45% éventuellement financés par le Conseil Général, si on reprend l'échéancier prévisionnel du contrat pluri-annuel 2008-2012 que vous nous aviez présenté, nous ne retrouvons pas un projet d'une telle envergure. Pourquoi ce changement de direction et comment financerons-nous les projets initialement choisis comme le pôle petite enfance ?

Nous sommes pour la construction du centre technique municipal. Nous sommes contraints de voter contre cette délibération car nous n'avons aucune précision sur le montage financier de l'opération.

Vote : Contre

L'adjoint rapporteur de ce dossier a eu ces phrases incroyables à entendre dans cette enceinte : « Sept millions d'euros c'est rien ! On n'est pas là pour débattre d'argent »

Remboursement à « Givors Développement » pour le plateau de Montrond**Jean-Marc Bouffard**

Une fois de plus, nous n'avons aucun élément avec le dossier pour nous permettre de préparer le conseil municipal.

Nous vous avons demandé des éléments justifiant de la commande ou du mandat de la commune à Givors Développement. Seul nous a été communiqué un soi-disant mémoire qui additionne des coûts TTC pour une somme HT.

Devant votre insistance à ne pas nous communiquer les éléments nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, puis le Tribunal Administratif, puisque vous n'avez pas donné suite à l'avis de la CADA sauf sur un point où nous avons reçu un nouveau mémoire. Toutefois, ce mémoire indispensable pour se prononcer sur le paiement des 231 000 €, n'est toujours pas joint en annexe à la nouvelle délibération, ni d'ailleurs les autres éléments que nous vous avons demandés de nous transmettre, jugés indispensables par la CADA : commande ou mandat de la commune, procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres de Givors Développement pour le choix des prestataires.

Vote : Contre

Le document distribué en séance (alors qu'il aurait dû être envoyé avec la convocation) n'est pas le document transmis à JM Bouffard via le Tribunal administratif ! La procédure de demande d'annulation de la précédente délibération sera poursuivie et une procédure d'annulation de celle de ce jour va être ouverte.

L'édito du Président

Toute vraie Démocratie a besoin d'une opposition pour être crédible et exister en tant que telle. Que serait alors cette Démocratie si ce n'est un concept vidé de tout sens. L'opposition c'est l'assurance d'un contre-pouvoir qui empêche l'arbitraire, qui empêche l'atteinte aux droits et aux libertés et qui permet de manifester son désaccord et présenter des propositions. « L'histoire nous prouve que la liberté s'évanouit toujours lorsqu'il n'y pas de critique » dit un politicien.

L'opposition doit faire preuve de vigilance, surveiller les dépenses en s'opposant aux extravagances et en informant le peuple de tout gaspillage. S'il est vrai qu'elle est nécessaire, elle est parfois dérangeante. Elle est alors conspuée par la classe dirigeante qui cherche mille et un moyens de la discréditer aux yeux de la population. Lorsque l'opposition ne peut faire entendre sa voix, qu'elle est muselée ou désinformée, alors la Démocratie est en danger.

Roland VILLE

Directeur de publication
Alain Pelosato
N° ISSN 1772-7561
Imprimerie de l'Alphabet

SOMMAIRE

- Les actions de nos élus.
- Conseil du 25 juin 2009
- Conseil du 1^{er} octobre 2009
- Ça traî...ne... !
- Impôts locaux en hausse
- Photocopieurs et votes
- Propagande municipale
- Le dernier livre de G. Fenech
- Le mur de la honte
- Riffifi dans les services de la mairie

Conseil municipal du 25 juin 2009.

Une fois de plus, les dossiers présentés ont suscité des doutes auprès des élus de l'opposition "le Défi givordin". Doutes sur la pertinence des projets, doutes sur leur préparation, doutes sur la compétence des élus de la majorité qui les portent. C'est pourquoi les élus du groupe se sont abstenus pour la plupart de ces dossiers et pour les autres ont voté contre.

Nous vous présentons ici leurs interventions sur deux dossiers importants.

Compte Administratif (Il s'agit de la réalisation des recettes et des dépenses de l'année 2008)

Michelle Palandre :

L'excédent de fonctionnement du compte administratif de l'année 2007 reporté en 2008 est de 1 554 705 €.

On constate que les dépenses de fonctionnement au budget ont été surestimées de 2 159 591€, que les recettes de fonctionnement ont été sous-estimées de 2 223 281€.

On retrouve donc en recette d'investissement provenant des excédents de fonctionnement un montant total de plus de 5 millions d'euros, presque 6 millions, somme beaucoup trop importante qui montre une gestion prévisionnelle fantaisiste.

Pour le prochain budget, il serait bien de mieux ajuster les dépenses et les recettes de fonctionnement ce qui permettrait de baisser les impôts.

Jean-Marc Bouffard :

Contrairement à ce que vous ne cessez de dire pour Givors, l'Etat ne se désengage pas, puisque la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à la commune est de 22% supérieure à la moyenne des communes de même importance.

Dans votre communication, vous ne cessez de fustiger l'Etat pour son désengagement, pourtant en 2008, les subventions d'investissement sont plus que conséquentes. Elles sont de 87% supérieures à la moyenne des communes de même importance. Les autorités nationales se sont bien rendu compte qu'il fallait aider notre ville car nous sommes toujours en attente des emplois promis sur la ZAC de VMC, le commerce de détail peine toujours et encore...

Manifestement les efforts sont faits du côté des autorités nationales, qu'en est-il de la réalisation des grands projets communaux ?

Modification du règlement des restaurants scolaires

Virginie Bodard :

Vous n'avez pas assez de places pour accueillir les enfants au restaurant scolaire. Vous ne voulez pas trouver de solution alors vous sanctionnez. L'accès sera très limité pour les enfants dont les parents ne travaillent pas ! Si on ne rend pas le même service pour tous il n'y a plus de principe d'égalité de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité »

Ça traî...ne... !**Reprenez le programme électoral de Mr Passi, bilan 2001-2008 :**

- La réorganisation du marché : Ah bon, plutôt désorganisation.
- Création d'une halte fluviale : Quelle réussite ! Plusieurs bateaux s'y sont échoués. Mais ce n'est pas grave, ils vont tout refluer au Grand Lyon
- Le pôle économique Rhône - Gier site VMC et ses 600 emplois promis pour 2006 : 8 Mois d'attente pour la compacteuse. Seulement quatre ans de retard et 3M€ de déficit, et pas un seul emploi à ce jour.
- Nouvel échangeur de l'A47 : OUF, les panneaux sont installés, il vient juste d'être effectif, il était temps !

A l'aube de l'année 2010, on va passer au programme promis en 2008.

- Les nouveaux locaux pouvant accueillir plus d'enfants dans les restaurants scolaires : Pour le moment on réduit les places.

- La plaine Robinson et ses commerces : Fantômes les commerces, non ?
- La galerie commerciale place de Bans : La gabegie
- Toujours pas de réorganisation du marché : Gardons espoir !
- Local commercial flambant neuf Salengro attend toujours son locataire.
- La revalorisation du centre-ville : On croise les doigts, ça fait 15 ans qu'on en parle.
- La maison des sportifs : Oui peut-être mais à quel prix et est-ce que tous les sportifs seront satisfaits ? Pas sûr, à ce qu'ils nous ont confié.
- Fiscalité locale : Poursuivre la baisse des taux communaux : et ben voyons, peut-être en 2014 à la veille des élections. Là ils viennent d'augmenter de 2%.
- La sécurisation du passage protégé de la poste : Ça vient, mais encore un accident de plus qui aurait pu être évité si on en avait fait une priorité.

Campagne électorale des Municipales de M. Passi : le Conseil d'Etat reconnaît les irrégularités mais ne sanctionne pas. Il rejette les conclusions de M. Passi

Baptême

Michelle Palandre, au nom du groupe "Le défi givordin", a proposé au maire de baptiser le futur terrain de sport synthétique du complexe sportif du nom du regretté Antoine Lecuyer.

M. Rivalta, membre du Parti socialiste, a perçu illégalement des indemnités d'un montant total de 150 000 euros ! Il a été condamné à les rembourser mais il se refuse à le faire. Nous apprenons en lisant le journal *Les Potins d'Angèle* que : « on a vu, pour une fois, unis beaucoup plus pour le pire que pour le meilleur, le Modem R. Crimier, le socialiste JL Ubaud, rejoindre les communistes Y. Peytavin et M. Passi pour voler au secours de Rivalta. » Dans le même temps le prix du ticket des TCL « flambe à Givors ».... !

Brèves

Commerce centre ville : L'association Cœur de ville (association des commerçants) n'était pas d'accord pour assumer une dépense de 56 000 euros par an pendant 3 ans, son budget ne le permet pas, malgré la participation du **FI-SAC** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

Les Professionnels (les commerçants) doivent investir 120000 €, ce qui est énorme. Le projet prévoit un périmètre de sauvegarde dans lequel il devrait s'exercer une vigilance pour l'installation de commerces de qualité. Mais s'agissant des préemptions prévues dans ce périmètre, a-t-on un service suffisamment pointu pour pouvoir définir si un local ou un bail doit être préempté ou non. Il ne s'agit pas de décourager les propriétaires qui savent bien gérer leur bien.

D'autre part, a-t-on les moyens financiers pour engager une telle action sachant que si nous n'avons pas de projet pour le bail préempté, on se devra de dédommager le propriétaire ? C'est un projet intéressant à condition qu'il soit mené avec sérieux ce qui n'apparaît pas sur le plan proposé. Nous faisons confiance au Grand Lyon, à la CCI, à la chambre des métiers, mais peut-on faire confiance à la commune ?

2009 : Impôts locaux en hausse...!

Les Taxes Foncière et d'Habitation arrivent. Malgré un niveau de la fiscalité locale très élevé, les taux communaux repartent à la hausse. +2% pour chacune des 2 taxes qui s'ajoutent à l'augmentation des bases. La période électorale 2007-2008 est terminée !

La Taxe Foncière. Historiquement déjà très élevée à Givors, réservée aux propriétaires, le taux de la taxe foncière de 1993 à 2007, à l'échelle du territoire communal (Commune, CCRS, Syndicats inter-communaux, Grand-Lyon, Taxe des Ordures Ménagères...) augmente de près de 32%. Le maire lui-même avait confirmé lors d'une réunion de quartier « les impôts sont trop élevés à Givors ».

En 2007, il faut bien se rendre à l'évidence, avec l'adhésion au Grand-Lyon, la réalité des taux à l'échelle du territoire communal ne peut plus être diluée, de plus, hélas, une nouvelle taxe apparaît. Il s'agit de la **Taxe pour les ordures ménagères** (4,12%). La Taxe des ordures ménagères apparaît sur le document de la Taxe Foncière, les bailleurs répercutent cette taxe auprès de leurs locataires, elle est bien une charge fiscale.

Les estimations budgétaires fantaisistes sont responsables de la hausse des impôts.

Les recettes de fonctionnement sont largement sous estimées (- 2 M€ en 2008) et les dépenses de fonctionnement sont surestimées (+ de 2 M€ en 2008 aussi). Nous nous sommes attardés sur le dossier concernant la location et la maintenance des photocopieurs de la commune : le budget prévisionnel avait été estimé à 147 500 €/an alors que 75 700 € suffisaient. L'impôt est issu des estimations budgétaires, pour ce seul poste, c'est 71 000€ de trop qui ont été levés en termes d'impôts alors que la commune avait tous les éléments pour pouvoir faire une estimation juste et précise. 71 000€, cela représente presque un point de fiscalité, pour Givors. Un point de fiscalité, c'est 82 000 €. C'est avec des dérives de cet ordre que s'explique la fiscalité élevée de Givors. Sur un poste de 7 millions d'euros nous nous laissons imaginer les dérives possibles.

La Commission des Finances ne participe pas à l'élaboration des choix budgétaires. Nous continuerons notre travail pour vous informer et tenter de faire bouger les choses. C'est pourquoi nous votons contre le budget afin de préserver les intérêts des Givordines et des Givordins.

La Taxe d'Habitation. Elle s'adresse à tout le monde, propriétaires et locataires.

A Givors, en 2004 (derniers chiffres précis obtenus auprès de la commune) sur 7472 foyers fiscaux, 1277 étaient totalement exonérés de la taxe d'habitation.

Si vous payez 1000 euros et plus de taxe d'habitation (TH), vous faites partie des 6 % de contribuables qui **supportent** 21 % du pro-

duit fiscal de la TH.

Si vous payez de 400 à 999 euros de TH vous faites partie des 32 % de contribuables qui **supportent** 60 % de la recette de la TH.

Si vous payez de 100 à 399 euros de TH vous faites partie des 22 % qui **supportent** 18 % de la recette des impôts.

Si vous payez de 0 à 99 euros de TH vous faites partie de 40 % de contribuables qui participent à 1 % de la recette fiscale de la TH.

Ce seul constat suffit à donner une idée du déséquilibre social qui existe sur la commune, déséquilibre lié aux choix politiques des différentes équipes municipales qui se sont succédées depuis des décennies.

S'il est légitime de payer l'impôt en rapport de ses moyens et ainsi par sa contribution participer au bien commun, il est tout aussi légitime et même indispensable que cette participation soit juste. Les budgets qui déterminent les impôts doivent être estimés avec précision et non pas de manière fantaisiste comme c'est le cas à Givors.

Ces chiffres sont de 2004 mais aujourd'hui les choses sont-elles vraiment différentes d'il y a quelques années ?

Des impôts élevés pour payer des charges de fonctionnement importantes.

A Givors nous devons supporter des charges de fonctionnement très lourdes en comparaison des communes de même taille. En 2008, les charges de personnel sont supérieures de 34% à la moyenne des communes de même importance. Alors que cette moyenne se situe à 560 € par an et par habitant, pour Givors les charges de personnel s'élèvent à 766 € par an et par habitant.

En 2008, les autres charges de fonctionnement sont supérieures de 23% à la moyenne des communes semblables à Givors. Alors qu'en moyenne les communes comparables à Givors consacrent 246 € par an et par habitant à ce poste, Givors consacre 310 € par an et par habitant.

Le total des charges de fonctionnement de la commune culmine à 1838 € par an et par habitant, alors que la moyenne des communes semblables à Givors se situe à 1079 € par an et par habitant !

Avec de telles contraintes, chacun pourrait croire que le budget de fonctionnement de la commune est difficile à boucler. Eh bien non, il n'en est rien. Chaque année il y a un important excédent (3,7 millions d'euros pour 2008). Cet excédent est reporté vers la section investissement, il est utilisé pour payer en « cash » les travaux d'investissement. Les investissements, économiquement lourds, profitent dans le temps à plusieurs générations, il serait donc préférable de les financer tout ou partie par l'emprunt pour amortir et mieux répartir la charge dans le temps et ainsi soulager la charge fiscale des Givordins.

Faut-il encore en avoir la volonté... ! Pour le dossier complet, consulter notre site : <http://defigivordin.site.voila.fr>

Photocopies et votes

Nous voulons rassurer les associations et tous les organismes qui bénéficient des photocopies gratuites allouées par la mairie

Notre action s'est limitée à savoir pourquoi la mairie a budgétisé 12 millions de photocopies pour 2009 alors qu'elle en avait réalisé à ses dires, 1,9 millions en 2008.

Nous n'avons jamais demandé de réduire le nombre de photocopies. Et à ceux à qui la municipalité a expliqué qu'elle ne peut plus accepter de faire leurs photocopies en vous disant que nous y serions opposés, **elle vous ment.**

De plus à qui veut-elle faire croire que l'opposition commande à Givors ?

Pour information, si pour un problème personnel, la mairie vous donne un document sur lequel elle précise le vote au conseil municipal de chacun, nous vous assurons que nous sommes prêts si vous le désirez à vous expliquer individuellement pourquoi nous nous sommes opposés à leurs propositions. Nous pourrions vous expliquer dans quelles conditions ce vote a été formulé et sous quelle forme la délibération concernée nous a été présentée. **Nous assumons toutes nos responsabilités dans le choix de nos votes mais n'acceptons pas qu'ils soient détournés.**

Propagande municipale

Michelle Palandre, présidente du groupe des élus d'opposition « Le Défi givordin » demande plus de démocratie au maire :

Monsieur le maire,

Nous avons pris connaissance du feuillet que vous joignez au magazine Vivre à Givors et dans lequel vous donnez une information tendancieuse du déroulement du Conseil Municipal.

D'abord permettez-moi de remarquer que vous avez réalisé cette nouvelle forme de communication sans consulter les élus de l'opposition, et sans en avoir parlé au Conseil municipal.

Ce tract relate uniquement la position de la majorité municipale. Or vous indiquez pour chaque dossier le vote des différents groupes du Conseil municipal. Mais les lecteurs ne peuvent connaître les motivations des votes des élus de l'opposition, sachant que les votes "pour" de la majorité sont d'évidence expliqués par le texte

même qui est publié pour chaque dossier.

D'autre part, le choix des dossiers publiés est le vôtre et n'est donc pas le résultat d'une consultation de l'ensemble du Conseil municipal.

Il est de coutume dans un pays démocratique sous le régime de la République de donner la parole à tous les courants politiques et sensibilités existants.

Nous constatons que ce n'est pas le cas dans ce feuillet que vous venez d'éditer.

Comme cela est pratiqué dans les communes qui publient ce genre d'information, nous vous demandons d'y publier nos explications de vote selon des critères d'occupation de place qu'il conviendra de définir en Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer,.....

Dernier livre de G.Fenech : « Criminels récidivistes : Faut-il les laisser sortir »

Rapporteur de la loi sur la rétention de sûreté, Georges Fenech - qui a introduit en France le bracelet électronique mobile - décrit les dispositifs aujourd'hui en vigueur pour identifier précocement les psychopathes et évaluer leur dangerosité. Il formule des propositions pour mieux lutter contre la récidive criminelle et milite dans le même temps pour l'abolition de la détention provisoire des primo-délinquants.

La France d'aujourd'hui a enfanté les héritiers de Gilles de Rais.

Ces tueurs en série ont longtemps échappé à la police et à la justice avant d'être mis hors d'état de nuire. Le récit de leur parcours criminel permet de comprendre comment ces prédateurs ont réussi à déjouer un système judiciaire défaillant.

Quand tomba le mur de la honte

Le 09 Novembre 1989, un événement allait changer la face du monde.

Les Allemands de l'Est étaient autorisés à sortir, libres de se rendre à l'Ouest sans qu'aucun soldat de la RDA communiste, qui n'avait de démocratique que le nom, ne leur lâche les chiens et ne leur tire dessus. Sur Bornheimer Strasse, les barrières se soulevèrent, l'étau de pierre céda, l'Allemagne entamait son chemin vers la réunification.

Difficile aujourd'hui pour nos enfants qui ont grandi dans des villes où l'on peut tout penser, tout dire, sans rien craindre, d'imaginer le bonheur de ces gens pour qui, ce jour-là, seules les larmes pouvaient les délivrer du mal qui leur avait été fait.

Il existe à l'Est dans l'île aux musées, l'Altes Museum, un édifice immense et carré, dont l'espace intérieur a la forme d'une rotonde. Etrange architecture « prémonitoire » qui laisse penser que tout est toujours possible : faire rentrer les ronds dans les carrés, faire exploser les obstacles, faire que la liberté de chacun soit respectée.

20 ANS ! Que cet anniversaire rappelle à ceux qui oppriment leur peuple qu'on ne construit rien sur la misère et la violence mais qu'on peut tout espérer dans le partage et le respect de chacun.

Du rifi dans les services de la mairie ...!

Dès le début de ce mandat, en mars 2008 nous avons voté une délibération pour déclasser le poste de Directeur des services techniques, afin de permettre au camarade Goubelly de pouvoir postuler et ainsi rester dans le giron des affaires communales, suite au départ du titulaire.

Fin Août 2009, c'est la Responsable du service des marchés publics, en poste depuis deux ans seulement, qui quitte la mairie de Givors pour d'autres aventures professionnelles. Courant Septembre, c'est la responsable du service finances, en poste depuis seulement 18 mois, qui quitte les services communaux. Cette hémorragie de cadres s'effectue dans la continuité des sanctions infligées à la responsable de l'état civil et de l'une de ses subordonnées (la presse en a fait état).

Dans le même temps, la direction générale des services oublie de nous envoyer des documents que les services ont préparés depuis plusieurs mois... !

De l'aveu même d'un membre très important du cabinet du maire, il est urgent de réorganiser les services et l'administration.

Que fait le directeur général des services à qui le maire a confié cette mission depuis plus d'un an ?

Le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Adresse mail : defigivordin@yahoo.fr

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone Date

E.mail

j'adresse ma cotisation 2009 de 15 euros je fais un don exceptionnel de :

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.